

DECRET N° 92-96 du 22 Avril 1992

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1992 de l'Office National des Céréales (ONC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PE du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 26 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 83-447 du 15 Décembre 1983 portant création et approbation des Statuts de l'Office National des Céréales ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1992,

D E C R E T

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1992 de l'Office National des Céréales (ONC) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Avril 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Onto/lo

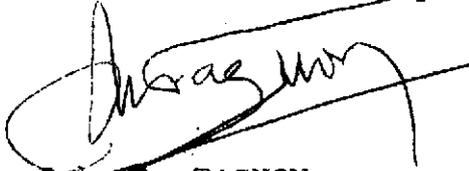
Nicéphore SOGLO .../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



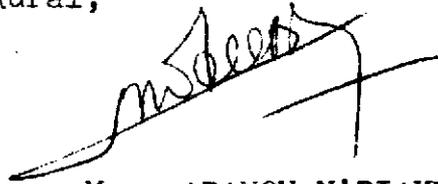
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre du Développement
Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Ampliatiions : PR 6 MESGPR 4 AN 4 MDR 4 MPRE 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 17 DB-DCP-DSDV-DTCP-DI 5 DG/ONC 2 CAA 2 DAN-BN 2
FASJEP-ENA-INE 3 DCCT-GCONB IGE 3 JORB 1.